

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2022
20h30

Membres présents : ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.

Membres absents : Aucun

1. PRIX DU BOIS D’AFFOUAGE

- Pour les personnes de la commune :
de 8 € pour les rémanents à incinérer à 10 € selon les difficultés

- Pour les personnes hors commune :
de 11 € pour les rémanents à incinérer à 13 € selon les difficultés

2. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES EN FORET COMMUNALE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état de prévision des coupes en forêt communale pour 2023 présenté par l'ONF. Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal accepte le programme de travaux d'exploitation.

3. TRAVAUX D'ETANCHEITE MURS SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis pour les travaux d'étanchéité des murs de la salle des fêtes proposé par la société EURL TOITURES SCHWEITZER de Velving pour un montant de 3387.55 euros HT.

4. AMENAGEMENT RUE DES FONTAINES ET DE SON PARKING

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'aménager la rue des fontaines et son parking. Ces travaux se montent à 99 781.50 euros HT. Le conseil municipal charge le Maire de faire des demandes de subvention au titre de la DETR, au DEPARTEMENT dans le cadre du programme «AMBITION Moselle», à la région GRAND-EST via le plan « cadre de vie » et service de proximité ainsi que l'agence de L'EAU RHIN MEUSE.

5. CORRESPONDANCE INCENDIE ET SECOURS

Dans le cadre de la loi MATRAS du 25 novembre 2021 le Maire désigne M. Pascal Bock comme correspondant défense et incendie pour la commune de Velving.

6. MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de médiation préalable obligatoire.
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de cette mission.

7. EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE RUE DES FONTAINES

Suite au PC 057 705 21 B0002 déposé par M. HOCHARD le conseil municipal décide de réaliser une extension de réseau électrique rue des fontaines. Le conseil municipal accepte de prendre en charge l'extension pour un montant de 3995.28 euros TTC avec une demande de participation à M.HOCHARD.